Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa
**N° 14734*03**

***Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale***

***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
|---|---|---|
| | | |

## 1. Intitulé du projet

Société Sciages du Plateau, située au Pré Blanchot sur la commune de Passavant dans le département du Doubs (25) en Franche-Comté, est une jeune exploitation familiale spécialisée dans le sciage, le négoce du bois ainsi que le traitement chimique de préservation du bois par trempage.

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale: SCIAGES DU PLATEAU

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Benoit JACQUET

RCS / SIRET: 4 8 8 9 3 0 2 7 2 0 0 0 1 5 Forme juridique: SARL

***Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1***

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)* |
|---|---|
| 1° a)<br><br>Rubrique 2415-1 (régime de l'autorisation)<br>Rubrique 2410-1 (régime de l'autorisation)<br>Rubrique 1530-2 (régime de déclaration) | Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation<br>2415-1 : la société prévoit 15 200 litres de produits de préservation du bois.<br>2410-1 : la puissance installée de l'ensemble des machines est de 247 kW pour l'ensemble des machines de la société.<br>1530-2 : la quantité de bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues stockée maximale susceptible d'être stockée est de 2 360m3. |

## 4. Caractéristiques générales du projet

***Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Implantation d'une société spécialisée dans le sciage du bois et qui a souhaité par la suite développer et diversifier son activité par la réalisation de traitement chimique de préservation du bois par trempage. Le volume annuel de bois traité concerne 20% du volume de bois scié qui est de 10 000 m3 par an soit environ 2 000m3. En 2017, le volume de bois traité était de 1484 m3 ; ce qui représente environ 30% du volume de bois scié.
Sur l'année 2016, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 854 700,00 € et emploie actuellement 6 personnes à temps plein.
Aujourd'hui en activité, l'exploitant doit régulariser la situation administrative de son établissement.

Cette entreprise est constituée de deux bâtiments, l'un pour la production et l'autre pour le traitement du bois. Elle se situe en bord de route dans un contexte plutôt naturel, sur un terrain vide de toute construction.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette société de première transformation du bois est de se positionner sur le marché du bois en répondant à sa demande et en satisfaisant au mieux leurs clients. Les principaux clients sont des sociétés du bâtiment (charpente, lamellée-collé) et des particuliers. C'est en ce sens qu'elle a l'ambition d'être spécialisée à la fois dans le sciage du bois mais aussi dans le secteur du traitement chimique de préservation du bois par trempage court. Le but de préservation est d'apporter une durabilité accrue au bois mis en œuvre pour lutter contre l'attaque d'agents biologiques tels que les insectes et les champignons.

Par ailleurs, le choix d'implanter ce projet dans cette zone s'est fait par :
- Un accès au site facilité, en dehors d'un village, qui permet de limiter les éventuelles nuisances liées au trafic.
- Sa localisation en bord de route sur deux grands axes de circulation : la départementale 50 reliant Valdahon à Baumes-les-Dames et la départementale 464 reliant Besancon à Sancey-le-Grand.

Cette situation stratégique du site permet entre autres un approvisionnement facile des matières premières.

Enfin, la société contribue au développement d'activités économiques de la région à travers la création d'emploi stables au plan local,les retombées économiques dues à ces emplois pour le commerce et l'artisanat local, notamment pour les ressources communales ainsi que par le développement des activités régionales.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Après obtention de l'accord de l'ONF, les travaux sur site ont débuté en février 2007 et ont consisté à abattre des arbres, à supprimer des taillis ainsi qu'à remblayer une partie du terrain pour le mettre à niveau : les remblais proviennent d'un surplus du haut du terrain et réutilisés pour nivelé les creux du terrain du bas.

Le site a nécessité la construction et l'aménagement :

- Une zone réservée au déchargement/chargement des bois,
- Une zone réservée au stockage des grumes,
- Un bâtiment de production abritant les outils de production et les locaux techniques,
- Une zone réservée au stockage des sciages,
- Un bâtiment réservé à l'activité de traitement du bois,
- Trois boxes de stockage des produits connexes,
-Une réserve à incendie
- Un parking ouvert.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les activités de la société consiste en l'achat de grumes, au sciage (selon cahier des charges) et traitement du bois par trempage ainsi qu'à la négoce (charpente brute, coffrage, sciage à façon, ...). Les produits d'exploitation recensés concernent le produit de traitement de préservation du bois (certifié par le CTBA), les huiles moteurs et de graissages, le gas de soudure ainsi que le gasoil pour alimentation des engins et de la machine de production ; le gasoil utilisé pour la machine (lubrification de la tête) sera remplacé à partir du 2 novembre 2018 par un système de lubrification à l'huile moins polluante.

Tous les approvisionnements et expéditions de l'entreprise se font exclusivement par voie routière. Le trafic engendré est en moyenne de 4 camions et de 2 camionnettes par jour hors trafic véhicules légers et des particuliers.
Pour ce qui concerne le stockage, les résineux en attente de transformation et les sciages non traités sont stockés selon leur origine et leur devenir sur des aires extérieures clairement définies. Les sciages traités sont stockés sur une aire spécifique à l'abri des intempéries et les produits d'exploitation sur des capacités de rétention adaptées.
L'accès principal au site se fait par la route départementale 50 qui longe le site. Le site est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12H et de 13h30 à 18h ainsi que le samedi de 9h à 12h. Les horaires des approvisionnements se répartissent du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 18h.

Concernant la gestion des eaux, l'installation n'est pas reliée au réseau. L'alimentation en eau de l'installation est réalisée à partir de la récupération des eaux pluviales et l'alimentation en eau du bac de traitement est également réalisée avec des cuves de 1000 litres d'eaux pluviales ainsi qu'une cuve de 240mètres-cube d'eau de pluie destinée à l'alimentation de la réserve d'eau incendie. L'installation de traitement est sur une aire étanche et sous abri.
L'installation génère peu de déchets et les résidus de sciages sont valorisés (sciures, copeaux de bois,...).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Aujourd'hui en activité, l'exploitant doit régulariser la situation administrative de son établissement.

La société, au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, est soumise au régime de l'autorisation préfectorale.

Elle a aussi fait l'objet d'une étude d'impact environnementale et d'une étude de dangers réalisée toutes deux en Octobre 2007.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| Superficie totale du terrain | 20 000m² |
| Surface et hauteur sous faîtage du bâtiment de production | 1 469m² et 6,3m |
| Surface et hauteur sous faîtage du bâtiment de traitement du bois | 471m² et 6,10m |
| Dimensions surface des boxes de stockage | 3 x 110m² |
| Réserve à incendie | 240 mètres-cube |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieu-dit : "LES PRES BLANCHOT" en bordure de la RD 50

25 360 PASSAVANT

Cadastre : n°101 de la section AI

**Coordonnées géographiques**[1] **Long.** 0 6 ° 3 8 ' 2 2 " 60 **Lat.** 4 7 ° 2 8 ' 7 0 " 97

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

***Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6***

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** **Oui** ☐ **Non** ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** **Oui** ☐ **Non** ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☒ | Type 1 (id : 430020167) - Vallée de l'Audeux de sa source à la Grâce-Dieu à environ 3,80km au sud à Orsans.<br>Type 1 (id : 430007804) - Gorges de l'Audeux et ruisseau du Sesserant à environ 4,58km.<br>Type 2 (id : 430007802) - Vallée du Cusancin et torrent des Alloz à environ 3km au nord à Guillon-les-Bains. |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☒ | Arrêté de protection du biotope à une distance de moins de 5 km :<br>- Id : FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs à environ 3,18 km. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☒ | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☒ | Il n'existe pas de sites patrimoniaux remarquables ni de monuments historiques ou encore de biens inscrits au patrimoine mondial sur la commune de Passavant et ses abords. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☒ | Au regard de la carté réalisée sur sig.réseau-zones-humides, aucune zone potentiellement humide n'est présente dans la commune de Passavant et ses environs. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☐ | ☒ | Le terrain se situe à proximité de deux cavités souterraines abandonnées d'origine non minières. De plus, il se trouve en risque sismique niveau 3 (modéré) et en aléa faible concernant le risque de retrait-gonflement des argiles. Pour autant, la commune ne fait pas l'objet d'un PPRN.<br>Pour les risques techniques, aucune installation industrielle n'est présente sur la commune et aucune canalisation de matières dangereuses n'est identifiée. La commune n'est pas couverte par un PPRT. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☒ | Aucun site (BASOL) ni sol pollué n'est présent dans la commune. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☒ | La commune de Passavant ne dispose pas de puits de captage utilisé pour l'alimentation en eau potable et le site de Sciages du Plateau ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.<br>Il n'existe pas non plus de puits utilisés ou non pour des activités agricoles ou d'élevages sur le secteur étudié. Le prélèvement en eau potable se fait par le réseau porté par le syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue. |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☒ | Il n'y a pas de site inscrit sur la commune de passavant. Un site pluricommunal se situe à proximité :<br>- Glacière de la Grace-Dieu à Chaux-les-Passavant et à Orsans à environ 3,5 km. |
| **Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** | **Oui** | **Non** | **Lequel et à quelle distance ?** |
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☒ | Les sites Natura 2000 les plus proches :<br>Directive Oiseaux (id: FR4312010) - Moyenne vallée du Doubs à environ 3km.<br>Directive Oiseaux (id: FR4312017) - Vallées du Dessoubre, de la Reverotte et du Doubs à environ 9,6 km.<br>Directive Habitats (id : FR4301294) - Moyenne Vallée du Doubs à 3km. |
| D'un site classé ? | ☐ | ☒ | Il n'y a pas de site classé sur la commune de Passavant.<br>Les sites classés les plus proches :<br>- Sources du Cusancin et leurs abords à Cusance à environ 3 km.<br>- Site de la Grâce-Dieu à Chaux-les-Passavants à environ 4,5 km. |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel* |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | L'installation n'est pas reliée au réseau, l'alimentation en eau de l'installation est réalisée à partie de la récupération des eaux pluviales pour un usage à la fois domestique (lavabos, wc) et lié à l'activité (bac de traitement, réserve d'eau incendie) |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☒ | ☐ | Un surplus de terre du terrain haut a été réutilisé pour niveler les creux du terrain bas : un équilibre déblais-remblais a été recherché.<br>L'activité génère peu de déchets et cherche à valoriser les excédents en phase d'exploitation. Ainsi, les écorces sont moulinées par la société SAPOLIN à NAISEY LES GRANGES (25) et revendues en écorces paysagères. Concernant les déchets bois, ils sont broyés et revendus sous forme de plaquettes à la société SAULNIER à Chenecey-buillon (25). |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☒ | ☐ | La construction de l'établissement a demandé une adaptation par rapport au terrain naturel, le terrain a été remblayé sur une partie.<br>Concernant le bois scié, il provient principalement des résineux de Franche-Comté. Les fournisseurs possèdent un cahier des charges très strict sur la qualité et la quantité. |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☒ | ☐ | La société de Sciage se situe dans un environnement majoritairement naturel et hors d'un village : le site est bordé par une forêt de feuillus (Bois du Seteu) et implanté sur un terrain désigné comme étant une surface essentiellement agricole, interrompues par des espaces naturels importants d'après les données de Corine Land Cover 2012. Par ailleurs, un corridor régional passe en partie au droit du site et la construction du projet a nécessité l'abattement d'arbres et de taillis. Les perturbations restent néanmoins limitées par la taille des deux bâtiments, par la surface totale de terrain ainsi que par les mesures prises pour limiter l'impact sur l'environnement du projet. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☒ | La Moyenne vallée du Doubs constitue le site Natura 2000 le plus proche (environ 3km) de l'emplacement du présent projet. Néanmoins, Passavant ne fait pas parti des 29 communes concernées par ce site. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☒ | ☐ | Le terrain choisi était un pré sur lequel aucune activité n'a prospéré. Il n'a donc pas engendré la consommation d'espaces agricoles. Il est néanmoins caractérisé comme étant une surface essentiellement agricole, interrompue par des espaces naturels importants d'après les données de Corine land cover 2012 et il a nécessité pour sa construction, l'abattement d'arbres ainsi que la suppression de taillis. Le projet a donc engendré la consommation d'espaces naturels. |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☒ | ☐ | Utilisation de produits d'exploitation et consommables tels que : produit de maintenance (huiles hydrauliques, huiles moteurs), cuve à gasoil d'une capacité de 1 500 l, le gaz de soudure et le concentré de produit de traitement peut engendrer un risque d'explosion ainsi qu'un risque lié au transports de marchandises dangereuses. Des contrôles annuels sont effectués qui donnent suite à des certificats tel que Q19(contrôle de l'installation électrique par thermographie infrarouge) Q18 (vérification de l'installation électrique générale) Q4 (vérification périodique des extincteurs). |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☒ | ☐ | La commune est exposée à un risque sismique de niveau modérée (niveau 3). Le site est exposé au risque de retrait-gonflement des argiles avec un niveau aléa faible.<br>6 cavités souterraines sont recensées dans la commune dont deux naturelles à environ 200m du site du projet (Poue d'Adam et Gouffre du Bas du Cerf). |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | D'une part, l'absence de substance émise dans le milieu naturel et d'autre part, l'absence de population à proximité du site permettent de conclure que les activités de la société Sciages du Plateau ne présentent pas de risques sanitaires pour la population avoisinante. |
| **Nuisances** | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | ☒ | ☐ | Tous les approvisionnements de l'entreprise en matières premières et les expéditions des produits finis sont réalisés par voie routière. Le trafic routier engendré par les approvisionnements est de quatre camions et deux camionnettes par jour en moyenne, hors trafic des véhicules de particuliers et légers. |
| | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Les principales sources sonores sont générées par les machines de scieries, les opération de manutention des grumes et des sciages, le broyeur ainsi que par les transports (circulation de camions) qui assurent les livraisons et expéditions. Néanmoins la bâtiment de production est isolé ; il se situe en dehors d'un village et son activité se déroule en période diurne. Par conséquent, aucune habitation n'est affectée par le potentiel bruit généré par la société. La société n'est pas non plus concernée par des nuisances. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | L'activité de la scierie n'entraîne pas d'émissions d'odeurs.<br><br>Aucune installation ni habitation se situe aux alentours de l'établissement. Elle n'est donc pas concerné par des nuisances olfactives. |
| | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | Les machines et équipements présents sur le site ne sont pas susceptibles de générer des vibrations pouvant créer une gêne.<br><br>Aucune installation ni habitation ou encore réseau ferroviaire se situe aux alentours de l'établissement. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | Le bâtiment est éclairé à la fois par la lumière naturelle et par les lampes. Le niveau d'éclairement est adapté à son type d'utilisation. A l'entrée du site un panneau publicitaire lumineux en période nocturne. Le parking ouvert est équipé de spots à détecteur de présence en période nocturne. Toutefois l'entreprise qui se situe en dehors d'un village n'exerce son activité que jusqu'à 18h et les voies de circulation extérieures ne sont pas éclairés en période nocturne. |
| **Emissions** | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☒ | ☐ | Le principaux rejets directs et indirects générés sur le site sont les suivants :<br>- Les émissions liées à l'utilisation de machines travaillant le bois,<br>- Les émissions liées à la circulation des véhicules sur le site,<br>- Les émissions liées à l'envol de poussières.<br>Ils sont constitués de poussières, de sciures et de copeaux.<br>Néanmoins, des mesures sont prises pour limiter au maximum les rejets dans l'air. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | Les effluents de nature domestiques qui proviennent de l'entretien sanitaire des locaux se déroulant une fois par semaine (eaux de rinçage composés de produits détergeant/lessivels ) et des besoins sanitaires du personnel (eaux vannes, eaux sanitaires composés de matières organiques, germes pathogènes et tensio-actifs).<br>Les eaux usées domestiques traitées de façon autonome sur le site par passage en fosse septique |
| | Engendre-t-il des effluents ? | ☒ | ☐ | Il n'y a pas de rejets lié aux eaux usées industrielles qui sont récupérées dans leur globalité. Concernant les eaux pluviales, une partie (eau de toiture) considérée comme non polluée est récupérée dans une citerne pour être réutilisée par la suite. L'autre partie qui ruisselle est quant à elle évacuée naturellement par infiltration au sol. Elle est potentiellement chargée en hydrocarbure à cause du parking et des voies de circulation. Néanmoins, les effluents restent très modestes au vu de la taille du parking et des flux de circulations sur le site. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☒ | ☐ | Les principaux déchets générés sur le site sont les déchets assimilables aux ordures ménagères, les huiles usagées, les fûts vides de produit de traitement et les résidus de fond de bac de traitement. Les déchets sont évacués régulièrement en déchetterie et par un ferrailleur. Concernant les déchets de bois et écorces de bois, ils sont valorisé : ils sont broyés par nous et revendus sous forme de plaquettes à la société SAULNIER à Chenecey-buillon (25) et les écorces sont moulinées par la société SAPOLIN à NAISEY LES GRANGES (25). |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Patrimoine / Cadre de vie / Population** | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☒ | ☐ | La société n'est pas située dans le rayon de protection d'un monument historique et jusqu'à ce jour, aucun vestige archéologique n'a été recensé au droit du site. Quant au patrimoine paysager, l'atteinte est susceptible d'être portée principalement par le stockage extérieurs de grumes et des sciages mais ceux-ci sont abrités dans des boxes semi-enterrés.<br>Par ailleurs, l'écran de verdure (forêt) qui encadre le site limite son impact sur le paysage.<br>Enfin, les exigences de construction liées à la typologie locale sont respectées. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☒ | ☐ | Avant implantation et exploitation de la société en 2007, le site était initialement un pré, vierge de toute construction. Aucune activité n'a été exercée sur le site par le passé.<br>Par conséquent, la société Sciages du plateau n'a engendré aucune modification sur les activités humaines. En revanche, l'usage du sol en a été modifié par l'activité exercé actuellement sur le sité |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Une bâtiment agricole destinée au stockage de fourrage est implanté sur le terrain en face du site du projet, de l'autre côté de la route. Au regard de son dimensionnement et de son usage, les impacts de l'installation en activité depuis 2007 ne sont pas susceptibles d'être cumulés avec ce bâtiment.
En outre, il n'y a aucune entreprise à proximité.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Eaux usées domestiques traitées de façon autonome sur le site par passage en fosse septique. Eaux pluviales du site collectées pour partie (eau de toiture considérée non pollué) pour alimenter la citerne d'eau incendie, faire l'appoint au bac de traitement et utilisées pour l'alimentation en eau sanitaire des toilettes. Sciures et copeaux générés par les machines récupérés via une échelle de racleurs à transporteur à chaine situées sous les machines. Bâtiments nettoyés 1x/semaine. Produits connexes stockés dans boxes de stockages semi-ouverts en béton, les pans des murs protègent des coups de vents et connexes évacués 2 à 3x/ semaine par un prestataire pour réduire envols éventuels. Cuve aérienne de gasoil placée sur une aire spécifique protégée par des murets en béton dans le bâtiment de production et placée sur rétention adaptée permettant de récupérer 100% de son volume. Distribution de gasoil dans les chariots automoteurs assurée à l'aide d'un pistolet à action maintenue afin de supprimer les débordements. Gasoil remplacé le 02/11/2018 par un système de lubrification moins polluant. Station de traitement chimique du bois abritée munie d'une dalle étanche et des dispositifs de sécurité associés. Bac de traitement placé dans une rétention correctement dimensionnée. Égouttures de produit de traitement susceptibles d'intervenir lors du séchage à l'air libre collectées par des gouttières redirigées en tête du bac de traitement. Aucun bois fraîchement traité ne sera stocké en extérieur. Tri sélectif des déchets sur site et collectés au niveau de différents stockages intermédiaires avant d'être évacués par prestataires spécialisés. Mesures prises pour limiter les nuisances liées aux bruit et aux trafic : activité réalisée en journée et insonorisation du broyeur.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La société Sciages du Plateau se trouve être en activité depuis 2007 après obtention de l'accord de l'ONF projet.
Le projet, bordé par le bois de Seteu, hors d'un village s'intègre dans un environnement naturel. Toutefois, le site est bordé par la D50, ce qui lui permet de jouir d'une bonne desserte. Ainsi, son retrait permet de minimiser l'impact des nuisances engendrées par l'activité sur les riverains tout en lui conférant une bonne accessibilité. Les études d'impact et de dangers réalisées en 2007 ont permis d'identifier les potentiels impacts du projet sur l'environnement naturel et humain et ainsi de définir des mesures. Ces mesures, énoncées dans la rubrique 6.4 du Cerfa, ont bel et bien été appliquées au projet. De fait, tout ceci nous conduit à penser que ce projet en exploitation devrait être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| **1** | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ; | ☒ |
| **2** | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | ☒ |
| **3** | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☒ |
| **4** | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☒ |
| **5** | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☒ |
| **6** | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☒ |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
| --- |
| - Étude d'impact environnementale réalisée le 2 octobre 2007 (document distinct).<br>- Étude de danger réalisée le 2 octobre 2007 (document distinct).<br>- Mesures concernant risque d'incendie.<br>- Cartographie du risque sismique.<br>- Risque de retrait-gonflement des argiles.<br>- Cartographie des zones humides. |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à _____ le, _____

Signature